

COGELEC

Société anonyme au capital de 4.004.121,60 euros

Siège social : 370, rue de Maunit

85290 MORTAGNE-SUR-SEVRE

433 034 782 RCS LA ROCHE-SUR-YON

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

1. Nomination de Madame Emmanuelle Levine en qualité d'administratrice sous condition suspensive et avec effet à compter de la Réalisation de l'Acquisition ;
2. Nomination de Monsieur David Descamps en qualité d'administrateur sous condition suspensive et avec effet à compter de la Réalisation de l'Acquisition.

TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

(Nomination de Madame Emmanuelle Levine en qualité d'administratrice sous condition suspensive et avec effet à compter de la Réalisation de l'Acquisition)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de nommer Madame Emmanuelle Levine en qualité d'administratrice, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, qui se tiendra en 2028, conformément aux dispositions de l'article L. 225-18 du Code de commerce et de l'article 12 des statuts, sous condition suspensive et avec effet à compter de la réalisation de l'acquisition par Legrand France au plus tard le 31 décembre 2025 de la totalité des actions de Cogelec Développement qui détient indirectement 5.347.065 actions Cogelec, représentant au total 60,09% du capital social et 78,39% des droits de vote de Cogelec (la « **Réalisation de l'Acquisition** »).

Madame Emmanuelle Levine a précisé qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Deuxième résolution

(Nomination de Monsieur David Descamps en qualité d'administrateur sous condition suspensive et avec effet à compter de la Réalisation de l'Acquisition)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de nommer Monsieur David Descamps en qualité d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, qui se tiendra en 2028, conformément aux dispositions de l'article L. 225-18 du Code de commerce et de l'article 12 des statuts, sous condition suspensive et avec effet à compter de la Réalisation de l'Acquisition.

Monsieur David Descamps a précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.